

Initiateur club - Niveau II

Route et VTT de randonnée – Jeunes et Adultes.

La formation est organisée par le Comité Régional (CoReg) ou/et par le Comité Départemental (CoDep).

Le stage de formation est placé sous l'autorité du délégué Régional à la formation.

Conditions d'admission

Etre volontaire et motivé

Etre licencié à la FFCT

Etre titulaire du diplôme d'animateur club

Prérogatives :

C'est un homme de terrain capable d'apporter les connaissances nécessaires à la pratique du cyclotourisme (route et VTT de randonnée) au sein d'un club auprès d'un public de jeunes et/ou d'adultes.

Il organise et conduit une cyclo-découverte.

Il encadre les activités d'une « Vélo école » (mobilité à vélo).

Il peut créer une structure (école de cyclotourisme, PAJ) et accompagner en autonomie un groupe de jeunes sur une durée maximale de 2 jours (1 nuitée).

Il peut participer à l'encadrement d'un séjour d'adultes licenciés au sein du club sur plusieurs jours en métropole et/ou à l'étranger.

Le Jeune éducateur fédéral est considéré comme « stagiaire » jusqu'à l'obtention de la majorité. Il exerce sous la responsabilité d'un éducateur (initiateur, moniteur, instructeur).

Mise en œuvre

La formation d'initiateur est assurée par un instructeur et/ou un moniteur fédéral.

La formation est complète. Le candidat doit maîtriser, aussi bien, le pilotage du vélo de route que le VTT de randonnée.

La formation se déroule sur 4 jours. Elle comporte des mises en situation pratique sur le terrain avec un double objectif :

1. Tester les aptitudes des stagiaires au niveau technique et pratique (route et VTT) et les améliorer s'il y a lieu.
2. Mettre les stagiaires en situation d'encadrement pour leur inculquer les notions concrètes de conduite de groupe et les fondamentaux de l'encadrement.

Qualification

Le stage de formation est placé sous l'autorité du délégué régional à la formation avec la possibilité de déléguer au Délégué Départemental Formation.

L'évaluation de la formation est validée au terme du stage, par le directeur de stage et l'équipe pédagogique. Seul le DRF a la possibilité de saisir la validation sur le site fédéral.

Le diplôme d'initiateur est soumis à une réactualisation des connaissances (minimum 1 fois / 3 ans).

Programme de formation

32 heures (4 j ou 2 x 2 j)

1. Rôle et les fonctions de l'initiateur
2. Responsabilités des éducateurs
3. Technique (maîtrise du vélo, pilotage) route et VTT
4. Connaissance du milieu naturel et le comportement citoyen
5. Orientation (Rando guide, boussole et triangulation)
6. Règlements afférents à la vie collective
7. Gestion de la vie collective dans le cadre de séjour
8. Approche pédagogique (Mise en place et application d'une séance)
9. Organisation et fonctionnement d'une école cyclo ou d'un PAJ
10. Connaissance des publics
11. Vélo-école
12. Evaluations et bilan du stage

Contenus à développer

- | | |
|--|-------------|
| 1) Rôles et fonctions de l'initiateur | 0h30 |
| 2) Responsabilités des éducateurs | 1h |

Etre capable :

- De définir les limites des prérogatives de l'initiateur et la responsabilité des éducateurs (Responsabilité Civile, Responsabilité Pénale, Obligation de Moyens).

3) Technique (Maîtrise du vélo, pilotage) option route ou VTT 8h**Etre capable :**

- De définir les fondamentaux techniques des activités route et VTT.
- De maîtriser les gestes technique route.

Conduite, freinage, changement de vitesse, abri, relais,...

- De maîtriser les gestes techniques VTT.

Maniabilité, franchissement, pilotage...

4) Connaissance du milieu naturel et le comportement citoyen 2h**Etre capable :**

- D'expliquer la vie des êtres (faune – flore) vivants dans leur milieu.
- Etre capable d'adopter et de faire adopter des comportements visant à respecter l'environnement et la biodiversité.

5) Orientation (Rando guide, boussole et triangulation) 4h**Etre capable :**

- De réaliser un rando-guide.
- D'utiliser la boussole pour se guider ou se repérer (visées, azimuth, triangulation).
- De suivre et contrôler le groupe en déplacement.

6) Règlementation afférente à la vie collective dans le cadre de séjour (Jeunes et adultes) 1h**Etre capable :**

- De différencier tous les types de séjours.
- De faire respecter la réglementation pour les activités annexes sur les séjours.

7) Gestion de la vie collective dans le cadre de séjour (Jeunes et adultes) 3h**Etre capable :**

- De connaître et faire appliquer les réglementations afférentes aux règles de vie (activité/repos, repas, nuitées, veillée...).
- De préparer des grands jeux d'extérieur.
- De concevoir des activités de découverte (nature, scientifique, patrimoine...).
- D'organiser et de gérer des activités de veillée.
- D'organiser le planning d'un W-E pour les jeunes et adultes d'un club.

8) Approche pédagogique 2h**Etre capable :**

- De déterminer les paramètres de la démarche pédagogique à partir d'une séance technique réalisée par le formateur.
- De différencier les phases d'une séance (prise en main, corps de séance, retour au calme).
- Approche pédagogique sur un exemple de séance.

9) Organisation et le fonctionnement d'une école cyclo ou d'un PAJ 2h**Etre capable :**

- De faire fonctionner un PAJ ou une école (aspects administratifs, règles de l'encadrement de l'école, responsabilité des éducateurs...).
- De définir les grandes lignes d'un projet éducatif et d'un projet pédagogique.

10) Connaissance des publics et comportement citoyen 1h**Etre capable :**

- De définir les caractéristiques et les attentes des différents publics (enfants, ados, adultes, seniors).
- D'éveiller à l'éducation citoyenne.

11) Vélo-école

1h

Etre capable :

- De développer une Vélo-école dans un club.
- D'apprendre l'aisance à vélo pour se déplacer en sécurité.
- D'animer un cycle de 10 séances d'une Vélo-école.
- De contrôler un groupe en déplacement en ville dans un esprit citoyen.

12) Évaluation et bilan du stage

2h

Evaluation formative. En cas d'insuffisance dans un des domaines, un complément de formation sera demandé aux stagiaires pour valider le diplôme.

Stage pratique

Déroulement :

Un stage pratique est à effectuer dans l'année qui suit le stage d'initiateur dans un club ou lors d'une organisation contrôlée par la FFCT ou ses structures (codep, coreg, fédé). Il se déroule sous le parrainage d'un cadre ou d'un éducateur fédéral (DTN, CTN, Instructeur, moniteur). Il correspond à une mise en situation technique de l'initiateur auprès d'un public de jeunes (vtt et route), d'adultes (vtt et route). Un rapport d'activité précisant l'intervention de l'initiateur et le bilan qu'il fait sur ces actions (4) devra être remis au DRF pour validation du diplôme d'initiateur. Ce rapport est complété, si besoin, par le stage sur la formation complémentaire demandé à l'issue du stage de formation d'initiateur.

Contenu : A la suite de l'évaluation formative réalisée lors du stage initiateur, il est proposé au candidat de compléter ses connaissances soit lors d'un stage complémentaire (mécanique, pilotage, orientation, etc.) lors de l'encadrement d'une manifestation (semaine jeune, trait d'union,...) ou lors de l'encadrement d'un séjour (jeunes ou adultes) pendant au minimum 3 jours.

Un compte rendu de ces activités est établi par le stagiaire. **4h30 en reste**